

## *Hestia Système Plus : Conditions de licence des progiciels*



*Gestion de la  
Restauration*

**1 - Objet.** Les présentes conditions de licence ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles Alpes DEIS concède à son Client un droit d'utilisation du Progiciel. Les Progiciels "Hestia Système"® sont édités par la société Alpes DEIS 300 rue des Techniques, 74970 Marignier France. Les programmes sources sont déposés régulièrement à l'agence pour la protection des programmes sous le numéro inter deposit IDDN.FR.001.490016.01.S.P1998.000.30605

**2 - Utilisation du Progiciel.** Le Progiciel s'adresse à des utilisateurs confirmés de solutions informatiques de gestion de la restauration en milieu hospitalier et annexe. Le Client a testé le Progiciel avant la signature du bon de commande.

**3 - Droit d'utilisation.** Alpes DEIS concède à son Client un droit personnel et non exclusif d'utilisation du Progiciel pour ses propres besoins. Alpes DEIS accorde à son Client le droit de reproduire et d'utiliser ledit Progiciel et sa documentation dans la limite du nombre de postes prévus dans le bon de commande. La notion de licence « site » permet l'utilisation sur un nombre quelconque de postes du client. Un poste correspond à un écran et un clavier (quelque soit le type d'accès : client lourd, Intranet, TSE, CITRIX...). Le Client se porte for du respect des présentes conditions de licence par ses personnels et sous-traitants. Le Client ne pourra utiliser le Progiciel que pour ses propres besoins. Il s'interdit à ce titre d'octroyer des sous-licences.

**4 - Résiliation.** Alpes DEIS se réserve la possibilité de résilier unilatéralement et de plein droit la licence d'utilisation, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts dans les cas suivants : (I) redressement judiciaire ou liquidation du client, (II) non-paiement par le client de la redevance d'utilisation ou de la licence d'utilisation, (III) atteinte aux droits d'auteur. En cas de résiliation, le Client s'engage à procéder, sur chaque poste, à la désinstallation du Progiciel.

**5 - Propriété.** Le Progiciel et sa documentation, ainsi que toute copie, restent la propriété exclusive d'Alpes DEIS, qui se réserve la qualité d'auteur conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le Progiciel ne peut être cédé, apporté ou transféré sans l'accord d'Alpes DEIS. La licence accordée par Alpes DEIS donne à son Client le droit d'utilisation du Progiciel appartenant à Alpes DEIS, sur le matériel désigné dans le bon de commande, ce qui implique que le Client s'engage à n'utiliser ce Progiciel que pour ses propres besoins. Il s'interdit de fournir le Progiciel sous quelque forme que ce soit ou de le mettre à disposition de quiconque à l'exception de ses employés. Le Client s'engage à ne pas développer ou commercialiser le Progiciel objet du présent bon de commande ou des produits susceptibles de le concurrencer. Le Client ne pourra corriger les erreurs affectant le Progiciel, les parties convenant expressément de réserver cette correction à Alpes DEIS.

**6 - Incessibilité.** Il est expressément convenu que les droits concédés par Alpes DEIS ne peuvent être cédés (même gratuitement) à un tiers par le Client. Les droits d'utilisation ne sont pas cessibles, même en cas de cession du fonds, de location-gérance, de fusion ou de toute autre opération au terme de laquelle les droits du Client seraient transférés à un tiers.

**7 - Matériel.** Le droit d'utilisation du Progiciel est concédé pour le matériel désigné par le Licencié, dont la description figure sur l'offre, à l'adresse du site du Licencié. Le Licencié est responsable du bon fonctionnement du matériel et de la conformité de son environnement aux spécifications du constructeur. L'utilisation du Progiciel sur tout autre matériel, même exploité par le licencié, est interdite. Toute modification du matériel désigné ou installation supplémentaire au matériel désigné devront faire l'objet d'un avenant entre le Licencié et Alpes DEIS. Le droit d'utilisation peut être transféré exceptionnellement et provisoirement sur un matériel de secours d'un des sites du Licencié, si le site ou la matériel du Licencié est temporairement indisponible ou inutilisable. Le Licencié s'engage à détruire, sans délai, le Progiciel et ses copies sur le matériel de secours, en cas d'indisponibilité temporaire, ou sur l'ancien matériel en cas de transfert définitif. A défaut, Alpes DEIS se réserve le droit de facturer le droit de mise à disposition supplémentaire.

**8 - Remise et installation du Progiciel.** Alpes DEIS remettra à son Client le Progiciel composé des programmes délivrés en langage directement assimilable par l'ordinateur prévu dans la configuration, et sa documentation. Après l'installation du progiciel par Alpes DEIS, il appartient au responsable du projet désigné par le Client de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci avant de procéder à sa diffusion sur les autres matériels du Client. Alpes DEIS ne pourra être tenu pour responsable des retards causés par l'indisponibilité du matériel désigné ou du personnel devant être fourni par le Client. Si des travaux complémentaires sont demandés par le Client, ils devront faire l'objet d'une convention séparée. L'installation sera réputée réalisée dès l'installation physique du Progiciel sur le matériel.

**9 - Copie de sauvegarde.** Le Client ne pourra faire que les copies de sauvegarde s'avérant nécessaires pour son exploitation, à titre de sécurité. Ces copies resteront la propriété d'Alpes DEIS et devront faire l'objet d'un inventaire accessible à ce dernier.

**10 - Divulgateion.** Le Progiciel fait partie du savoir-faire d'Alpes DEIS et devra être considéré par Le Client comme une information confidentielle, qu'il puisse ou non être protégé par un droit de propriété intellectuelle, brevet ou droit d'auteur. A ce titre, le Client s'interdit de communiquer à des tiers le Progiciel dans ses versions sources ou exécutables ainsi que les programmes et autres éléments (documentation, etc.) constituant tout ou partie du progiciel.

**11 - Modifications.** Le Client s'engage à n'apporter aucune modification aux éléments remis par Alpes DEIS, sans l'accord préalable et écrit de celui-ci. Le non respect de cette clause déchoit le Client du bénéfice de la garantie sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.

**12 - Responsabilité.** Alpes DEIS est soumis à une obligation de moyen, à l'exclusion de tout autre. Il garantit la conformité du Progiciel aux spécifications décrites dans sa documentation. Le Client assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité du Progiciel aux spécifications et notamment celles qui concernent (I) l'adéquation du Progiciel à ses besoins, (II) l'exploitation du Progiciel, (III) la qualification et la compétence de son personnel. Le Client est en outre responsable de la protection des données enregistrées et de la réparation des bases de données, des résultats obtenus, de la conformité de l'utilisation du Progiciel à la législation et notamment des déclarations auprès de la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés (CNIL) relatives au traitement informatisé des données nominatives. Le Client assume seul les éventuels dysfonctionnements et dommages dus à une modification du Progiciel, même minime, effectuée avec ou sans l'autorisation d'Alpes DEIS. Le Client reconnaît expressément avoir reçu d'Alpes DEIS toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du Progiciel à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation. Alpes DEIS ne sera en aucun cas tenu de réparer d'éventuels dommages directs ou indirects, même s'il a été informé de tels dommages. Le Client sera seul responsable de l'utilisation du Progiciel.